



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2016-044

PUBLIÉ LE 10 MAI 2016

Sommaire

Pref79

79-2016-05-02-012 - 02-05-16 décisiondélégationsignature TrésorerieMazières (2 pages)	Page 3
79-2016-05-02-011 - 02-05-16 délégationgénéralesignature TrésorerieMazières (2 pages)	Page 6
79-2016-05-02-010 - 02-05-16 listedesrespdeservicescontentieuxgracieux DDFIP79 (2 pages)	Page 9

Pref79

79-2016-05-02-012

02-05-16 décisiondélégationsignature TrésorerieMazières



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable intérimaire, responsable de la trésorerie de Mazières en Gâtine
Vu l'article L622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publiques, et notamment son article 16,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- 1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;
- 2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- 4°) d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;
- 5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;
- 6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;
- 7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France ;

Aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
TELLE Jean-christophe	Agent des finances publiques
MAREC Aurélie	Agente des finances publiques

1

A
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

<i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	

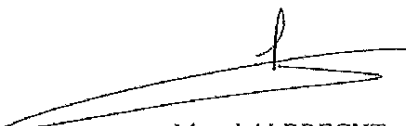
8°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
TELLE Jean-christophe	Agent des finances publiques	6 mois	3000
MAREC Aurélie	Agent des finances publiques	6 mois	3000

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux – Sèvres.

A Mazières en Gâtine, le 02 mai 2016,

Le comptable intérimaire, responsable de la trésorerie de Mazières en Gâtine,


 Lionel ALBRECHT

Pref79

79-2016-05-02-011

02-05-16 délégation générale signature Trésorerie Mazières



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable intérimaire, responsable de la trésorerie de Mazières en Gâtine

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, L.257A et R*247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

5°) tous actes d'administration et de gestion de service ;

Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
TELLE Jean-christophe	Agent	300 €	6 mois	3 000 €
MAREC Aurélie	Agente	300 €	6 mois	3 000 €

À
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A Mazières en Gâtine, le 02 mai 2016,

Le comptable intérimaire, responsable de la trésorerie de Mazières en Gâtine,



Lionel ALBRECHT

Pref79

79-2016-05-02-010

02-05-16 listedesrespdeservicescontentieuxgracieux

DDFIP79

Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux
et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts au
02/05/2016

Nom-Prénom	Responsables des services
Patrick Jacq	Service des Impôts des particuliers : Niort
Pierre Ciurana	Service des Impôts des entreprises : Niort
Joël Queyrou Jocelyne Roussel Didier Hérault Laurence Corcuff Jocelyne Casanova	Services des Impôts des particuliers – Services des Impôts des entreprises : Bressuire Melle Parthenay Saint-Maixent-l'École Thouars
Aminata Toure Milhau Valérie Virion	Centres des Impôts fonciers : Niort Bressuire- Bant Parthenay
James Blais Bernard Robin Jean-Claude Falaise	Services de publicité foncière : Niort Bressuire Parthenay
Pascal Michez	Pôle de contrôle et d'expertise
Gaële Le Bras	Pôle de fiscalité patrimoniale
Bernadette Clamons	Brigade départementale de vérification
Didier Biet	Brigade de contrôle et de recherche
Patrick Barthel	Pôle de recouvrement spécialisé
Manuela Nivart-Onchalo Nathalie Bourguet David Conort Marie-Pierre Crouzet Alain Viger Catherine Devere Bertrand Saigne Michel Jamet Michel Desgaches Iionel Albrecht Nathalie Bourguet Michèle Kergesse Jean-Pierre Ditsch	Trésoreries : Airvault Beauvoir sur Niort Brioux sur Boutonne Celles sur Belle Coulonges sur l'Autize Frontenay Rohan Rohan La Crèche Mauléon Mauzé sur le Mignon Mazière en Gâtine Prahecq Sauzé-Vaussais-Chef Boutonne Niort Sèvres Municipale Amende

